

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 14 Avril 2022**

\*\*\*\*\*

**NOMBRE DE  
DELEGUES**

En exercice : 34  
Présents : 23  
Votants : 29

**D22.042**

L'an deux mille vingt-deux,  
le quatorze avril,  
à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**Présents** : SAGNET-POUGET Valérie, VALENTIN Denis, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, SANS Jean-Pierre, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, CONFORT René, PIGNOL Jean-Philippe, CABIROU Christian, SALENDRES Jean-Sébastien, CROUZET Colette, LAFOURCADE Noël, ROCHOUX Philippe, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude, SEGUIN Denis.  
(23 présents)

**Absents** : RODRIGUES David (pouvoir donné à SAGNET-POUGET Valérie), CITERIN-NORMANDIN Sylvie (pouvoir donné à VALENTIN Denis), MALZAC Claude, VALENTIN Christine, POUDEVIGNE Roger, POQUET Pascal, KLING Jacqueline (pouvoir donné à JURQUET Didier), BONICEL Pascale (pouvoir donné à SALENDRES Jean-Sébastien), FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), DE SOUSA Guy, CASTAN Emmanuel (remplacé par SANS Jean-Pierre), CAYREL Jean-Claude (remplacé par PIGNOL Jean-Philippe), absents excusés.  
(6 pouvoirs)

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, PRANLONG Rémi, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

**POUR : 29**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**D22.042: CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE ANNUELLE 2022 - GRAND SITE**

**Le Conseil communautaire,**

**CONSIDÉRANT** les délibérations du Conseil Communautaire D19.033 en date du 27/05/2019 et D19.082 en date du 08/11/2019, portant approbation du projet de convention de gouvernance dans le

cadre de la phase d'émergence du label Grand Site de France, à passer entre les communautés de communes Millau Grands Causses, Aubrac Lot Causses Tarn et Gorges Causses Cévennes,

**CONSIDÉRANT** la délibération du Conseil communautaire D22.041 en date du 14/04/2022, portant approbation du projet d'avenant à la convention de gouvernance dans le cadre de la phase d'émergence du label Grand Site de France,

**CONSIDÉRANT** que cette convention-cadre définit la gouvernance et le partenariat administratif et financier entre les trois communautés de communes cosignataires, pour la mise en œuvre de la phase émergence du projet Grand Site de France des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses, pour une durée prévisionnelle de trois ans jusqu'à l'obtention du label,

**CONSIDÉRANT** que la mise en œuvre des dispositions de ce partenariat nécessite la signature d'une convention financière annuelle adoptant le plan de financement des actions à conduire,

**CONSIDÉRANT** les projets retenus au titre de l'exercice 2022,

**SUR PROPOSITION MOTIVÉE DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS**, réunie le 15 février 2022 :

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**DÉCIDE** d'approuver la convention d'application financière annuelle 2022 présentée et annexée,

**APPROUVE** les orientations de la mission de coordination et d'animation comprenant :

Communauté de communes	Taux	FONCTIONNEMENT (57 800€)			INVESTISSEMENT (16 088€)			Montants des participations
		Poste chef de projet (dont frais de mission)	Adhésion RGSF	Communication / sensibilisation / formation	Action schéma camping-cars	Action AMO candidature label	Action Flux vision	
CC Gorges Causses Cévennes	60%	28 440	3 240	3 000	4 972,80	3 600	1 080	44 132,80
CC Aubrac Lot Causses Tarn	20%	9 480	1 080	1 000	1 657,60	1 200	360	14 777,60
CC Millau Grands Causses	20%	9 480	1 080	1 000	1 657,60	1 200	360	14 777,60
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>47 400 (dont 1300 € de frais de déplacement)</b>	<b>5 400</b>	<b>5 000</b>	<b>8 288 (part en autofinancement)</b>	<b>6 000 (part en autofinancement)</b>	<b>1 800</b>	<b>73 888 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le président à signer la convention d'application financière qui s'y rapporte,

**APPROUVE** le choix des actions d'investissement à lancer en 2022 :

- Schéma d'accueil et de gestion des camping-cars (solde sur 2022) : pour mémoire coût total 70.000 €,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la candidature au label GSF : coût estimatif 30.000€ TTC,
- Action Flux vision – observatoire de la fréquentation : coût total 1.800€ TTC.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 28 avril 2022,  
 Le Président,

Communauté de Communes  
 AUBRAC LOT CAUSSES TARN  
 16, Quartier de Trémoulis  
 48500 LA CANOURGUE

**Jean-Claude SALEIL**